



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 005-210501664-20230412-2023_049-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-049

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	15
Absents	0
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

Date de convocation

07/04/2023

Date d'affichage

07/04/2023

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine, M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

BUDGET PRINCIPAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu la délibération n° 2023-026 du 28 février 2023 portant sur l'affectation des résultats dudit budget après le vote du compte administratif 2022.

Mme Delphine RICHIER, adjointe responsable des Finances, présente le budget primitif 2023 tel que proposé par la commission des finances.

Il s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement	1 803 470.20 €
- Section d'investissement	5 907 735.99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le budget primitif du budget Principal 2023
- Vote la section de fonctionnement par chapitre
- Vote la section d'investissement par chapitre

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER